



Porter plainte contre une école privée ?

Par **laurintarn**, le **17/08/2010** à **22:11**

Bonjour,

en 2007 j'étais étudiante dans une école privée de formation professionnelle pour obtenir le titre de psychothérapeute. Suite à un déménagement de Paris en Province, j'ai demandé mon transfert d'un groupe de Paris à un groupe plus proche de mon domicile. Ce transfert m'a été refusé par l'école pour des raisons personnelles tenant à un conflit déjà en cours avec la direction. Je précise qu'une étudiante de mon groupe dans la même situation a pu changer de groupe sans soucis. Au chômage et ne pouvant assumer plus longtemps les allers-retours à Paris, j'ai donc dû abandonner la formation sans obtenir le certificat final après 3 ans de formation payante (plus de 13.000 euros). Sans parler des abus que j'ai subi dans cette école, j'ai perdu mon temps et mon argent. Mes questions sont les suivantes :

- est-il encore possible 3 ans plus tard de faire valoir mes droits ?
- est-il possible de porter plainte contre cet établissement ? (j'ai gardé toutes les preuves de leur mauvaise foi)

Merci d'avance pour votre aide.

Par **Domil**, le **17/08/2010** à **22:35**

Vous devez relire les conditions de vente de cette formation.

Est-ce qu'il était prévu que vous puissiez changer de lieu de formation ?

Vous avez déménagé en cours de formation en prenant la responsabilité de vous imposer du transport.

Il n'est pas question, évidemment, de plainte au pénal.

Par **laurintarn**, le **17/08/2010** à **22:43**

Bonsoir,

et merci beaucoup pour votre réponse claire et rapide.

Le contrat de formation ne stipule en aucun cas de suivre les cours dans le groupe d'origine.

Seul un nombre d'heures est demandé pour obtenir le certificat final.

Désolée pour la question de néophyte, mais pourquoi "évidemment" pas au pénal ?

Cordialement

Par **Domil**, le **17/08/2010** à **23:33**

Parce qu'il n'y a, manifestement, aucun délit constitué, c'est du civil.

Le contrat doit stipuler une adresse de formation. Et si vous aviez le droit de changer de centre de formation, ça doit être écrit

Par **laurintarn**, le **17/08/2010** à **23:43**

re-bonsoir,

le contrat ne stipule pas d'adresse de formation. A contrario, un système de visites et de rattrapages était en place à l'époque, permettant aux étudiants de suivre les cours dans tous les groupes de France. J'ai moi-même bénéficié de ce système pour une centaine d'heures de cours effectuées en province et bien validées par l'administration. Et, je le répète, une étudiante dans le même cas que moi a simplement changé de centre de formation sans démarche particulière autre que l'accord verbal de la direction.

Est-ce que ces précisions changent quelque chose à votre réponse ? Est-il illusoire de vouloir obtenir réparation ?

Par **Domil**, le **17/08/2010** à **23:51**

Le fait qu'une autre ait pu, ne veut pas dire que vous aviez le droit d'exiger le même traitement.

Pour le reste, il faut qu'un avocat lise le contrat qui vous liait à eux. Il faut lire tous les détails, ça doit se faire de visu

Par **laurintarn**, le **18/08/2010** à **10:19**

D'accord. Merci beaucoup d'avoir pris le temps de me répondre.

Par **myriam.028**, le **11/10/2014** à **12:55**

bonjour je recherche un avocat pour défendre mon fils de 14 ANS sa prof de français lui met un zéro car la couleur de son devoir n es pas bleu mais bleu ciel !!!! ensuite elle lui rend un devoir sur un livre qu il n a pas pu lire (oublie de notre part) il a 13.5/20 mais quand il lui dit qu

il es content car il na pas lu le livre mais fait des recherche sur le net la prof lui prend et met encore un ZERO ES CE DE L ABU DE POUVOIR,,,,,,,,,??? son papa furieux écrit une lette en remettant en cause sa pédagogie et son statut ,la directive demande expesement au papa de s excuser par écrit et refuse donc de prendre l enfant a l école le temps que monsieur demande PARDON POUR SA LETTRE ;;la directive dit clairement que l enfant ne sera pas pénaliser hors en l excluant de l école elle ment et ne respect donc plus l enfant en question merci de m aider a trouver une solution et surtout que les prof ne dépasse pas les limites avec mon enfant pour un oui ou un nom myriam.028@hotmail.fr

Par **Eddarhri**, le **17/07/2016 à 19:00**

Bonjour,

Je vous contacte car j'ai des soucis avec l'école privée d'esthétique sa fais un ans que j'y suis on m'a mis la pression pour payer la totalité de la formation en fessant un crédit étudiants et en avril 2016 le père de mon fils qui a eu un accident de voiture assez grave pour que je parte pas à l'école pendant deux mois en sachant les cours de théorie était terminé pour cette année on pratique seulement et la je reçois un mail en disant que j'étais renvoyer en effet immédiat pour absences en sachant que je leur et envoyé plusieurs mail en leur expliquant que j'avais des problèmes personnels et que je ne pouvais pas venir à l'école pour l'instant on me mettait la pression sur pression .

Qu'est ce que je pourrais faire ? Veuillez me conseiller je suis perdu ...

Cordialement.